

## **Vacances enfants : Informar, défendre les droits des postiers, préparer l'avenir**

**La CGT s'adresse aux postières et aux postiers**

**L'Assemblée générale extraordinaire de l'AVEA du 9 juillet 2026 a décidé la dissolution anticipée de l'association et sa mise en liquidation (Avec effet au 4 janvier 2027).**

Depuis plusieurs années, le désengagement progressif de La Poste de l'AVEA par la baisse des moyens et l'abandon du patrimoine est le premier responsable de la situation actuelle.

**La CGT** dénonce tout ce qui aujourd'hui, cause la disparition d'un acteur majeur des colonies de vacances des enfants de postières et de postiers. Les évolutions législatives, la mise en place des CSE, les nouvelles règles de financement des activités sociales ainsi que l'évolution des attentes des familles ont profondément fragilisé le modèle historique de l'AVEA. Les choix de gestion de l'association n'ont pas permis non plus de construire une vision à long terme. Cet environnement imposait d'anticiper collectivement une nouvelle organisation des vacances enfants. Force est de constater que cela n'a pas été fait ou suffisamment anticipé.



### **Des responsabilités, pas des boucs émissaires**

**Pour la CGT**, l'heure n'est ni aux règlements de comptes ni aux polémiques souvent portées par les premiers responsables.

En revanche, chacun doit assumer ses responsabilités. Les transformations du cadre social étaient connues depuis plusieurs années. La disparition de l'AVEA ne doit pas servir de prétexte à abandonner une politique ambitieuse de vacances pour les enfants ni conduire à la spoliation des biens financés entièrement par le travail des postières et postiers. Le véritable enjeu est de garantir durablement un droit effectif aux vacances pour tous les enfants, sans discrimination sociale, sans exclusion et avec une offre de qualité, sans reste à charge prohibitif.

### **L'argent des postières et des postiers doit revenir aux activités sociales**

Le patrimoine de l'AVEA a été constitué au fil des années grâce aux budgets des activités sociales financés par les postières et les postiers (l'AVEA possède 3 centres d'hébergement en propre). La liquidation ne doit conduire à aucune perte pour les activités sociales. Pour la CGT l'ensemble des biens immobilier doivent revenir au CSEC c'est-à-dire aux postières et postiers !

## La CGT exige :

- Une transparence totale sur l'ensemble des actifs (biens immobiliers, SCI, trésorerie, participations et engagements)
- Qu'aucun bien ne soit bradé et que chaque euro revienne intégralement aux activités sociales des postières et des postiers
- Une information régulière des élus du CSE sur l'avancement de la liquidation
- Un contrôle complet des indemnités et des frais engagés par les liquidateurs
- Une véritable politique des vacances enfants pour 2027.
- Une augmentation du financement par La Poste à hauteur de 3% minimum de l'ensemble de la masse salariale.

## La CGT défend :

- Un dispositif national "Vacances enfants" financé durablement par un budget identifié et sanctuarisé
- Des appels d'offres transparents garantissant la qualité des séjours
- Des critères d'attribution assurant un accès universel, sans reste à charge prohibitif
- Une offre diversifiée, en France comme à l'étranger, favorisant également les départs de proximité
- Une politique ambitieuse en faveur des enfants en situation de handicap et de toutes les familles.

## La CGT restera vigilante :

La liquidation de l'AVEA doit être totalement transparente et ne doit pas être l'occasion de dilapider un patrimoine construit par des décennies de financement des activités sociales.



**Pas un euro des activités sociales ne doit disparaître.**

**Pas un enfant ne doit être privé de vacances.**

**La CGT restera particulièrement vigilante sur l'avenir des 35 salariés de l'association.**



**La CGT** continuera à porter une politique de vacances ambitieuse, solidaire et accessible à tous les enfants des postières et des postiers et à revendiquer une participation de l'employeur à la hauteur de nos besoins en matière d'activités sociales et culturelles.



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

